

RCS : ROANNE
Code greffe : 4201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 00160
Numéro SIREN : 449 313 972
Nom ou dénomination : AB CLAIRNET

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2021 sous le numéro de dépôt 2469

(EXTRAIT)

AB CLAIRNET

Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Siège social : 47, rue Jean Jaurès - 42190 Charlieu
449 313 972 RCS Roanne

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 3 AOÛT 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le trois août,

Monsieur Dominique ODIN,

Propriétaire de la totalité des 750 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société AB CLAIRNET,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Fin du statut de conjoint collaborateur de Madame Frédérique ODIN,
- Nomination d'un cogérant et détermination de ses pouvoirs,
- Rémunération de la gérance,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

EXTRAIT

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique prend acte que Madame Frédérique CHAUEAU épouse ODIN a mis fin à son statut de conjoint collaborateur au sein de la Société avec effet au 31 juillet 2021.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de nommer en qualité de cogérant pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} août 2021 :

Madame Frédérique CHAUEAU épouse ODIN

Née à Chinon (37), le 16 décembre 1958
demeurant à Saint Martin du Lac (71110), La Garde,
de nationalité française

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et l'article 10 des statuts.

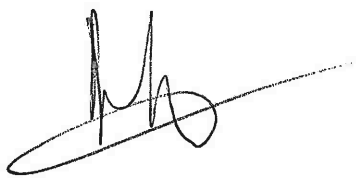
Madame Frédérique ODIN a déclaré par avance qu'elle acceptait les fonctions de cogérante et qu'elle n'était frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique ainsi que la gérance et consigné sur le registre de ses décisions.

Dominique ODIN

A black ink signature of Dominique ODIN, consisting of a stylized 'D' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Frédérique ODIN

« Bon pour acceptation des fonctions de cogérante »

A blue ink signature of Frédérique ODIN, featuring a large, stylized 'F' and 'O' followed by a horizontal stroke.